

Séance publique du 3 mars 2003

Délibération n° 2003-1025

commission principale : déplacements et urbanisme

commune (s) : Saint Germain au Mont d'Or

objet : **Aménagement des abords de la gare - Individualisation d'autorisation de programme partielle**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction du développement territorial - Urbanisme territorial ouest

Le Conseil,

Vu le rapport du 12 février 2003, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Dans le cadre de l'accroissement de l'usage des transports en commun inscrit au plan des déplacements urbains de l'agglomération lyonnaise, la Communauté urbaine a établi un projet d'amélioration de l'accès aux quatre gares du val de Saône : Saint Germain au Mont d'Or, Albigny sur Saône-Neuville sur Saône, Couzon au Mont d'Or et Collonges au Mont d'Or.

L'opération vient accompagner un renforcement des services ferroviaires de l'axe Lyon-Mâcon par la SNCF, intervenu en 1997, et qui sera poursuivi dans les années à venir. L'opération est éligible à un cofinancement par le conseil régional Rhône-Alpes au titre de ses contrats d'aménagement des gares.

Le projet de la Communauté urbaine propose :

- des aménagements externes aux gares : aménagements ponctuels de sécurité sur la voirie, itinéraires cyclables, arrêts de bus, jalonnement,
- un retraitement systématique des cours des gares : capacité de stationnement augmentée, parc de stationnement protégé pour les deux roues, réorganisation des circulations, traitement paysager, information sur l'environnement urbain.

Les améliorations de confort dans le domaine proprement ferroviaire seront réalisées par la SNCF.

Le processus opérationnel

Pour permettre ces aménagements, la Communauté urbaine réalisera l'acquisition foncière des terrains RFF et SNCF nécessaires à l'opération selon le principe suivant :

- cession gratuite pour les cours de voyageurs et les voies d'accès,
- cession, à titre onéreux, du reste des emprises foncières sur la base de l'estimation par les services fiscaux.

Le processus opérationnel proposé consiste à déléguer au maximum, à la Communauté urbaine, la réalisation de l'ensemble du projet afin d'éviter les interventions dispersées et d'élargir la base subventionnable par le Conseil régional qui ne doit connaître qu'un seul maître d'ouvrage.

La Communauté urbaine sollicitera les subventions au taux maximum auprès du conseil régional Rhône-Alpes pour cette opération.

Les quatre communes concernées sont invitées à déléguer, à la Communauté urbaine, leur part de maîtrise d'ouvrage dans le projet. La charge financière des aménagements sera assurée par la Communauté urbaine, à l'exception des travaux de compétence communale (espaces verts et éclairage public), et de leur maintenance, qui resteront à la charge des communes.

La situation de la gare de Saint Germain au Mont d'Or

La gare de Saint Germain au Mont d'Or est la plus attractive du secteur et a un rayonnement régional. Elle est desservie par des trains périurbains et des trains longue distance et bénéficie d'un niveau de fréquence élevé avec 58 trains journaliers. Sa fréquentation est la plus importante des quatre gares et se monte en semaine à 540 voyageurs par jour, soit un flux monté plus descente de 1 080 personnes. L'accessibilité de la gare est mal aisée, la section routière présente de nombreux dangers pour l'accès au parc de stationnement et pour les traversées piétonnes. Il n'existe aucune signalisation et la desserte par bus est éloignée et inconfortable. La cour de la gare est mal organisée pour les différents modes de transport. Le secteur de la gare, dans son ensemble, offre une capacité d'accueil suffisante mais pas optimisée. L'accès aux stationnements éloignés est, de plus, inconfortable.

Les acquisitions foncières

Les emprises foncières nécessaires à la réalisation du projet représentent une superficie estimée à 7 800 mètres carrés.

Montant estimé en €	Superficie estimée (en mètres carrés)	Prix au mètre carré en €	Frais estimés	Coût total
Cession à titre gratuit	2 800	0		
Cession titre onéreux	5 000	9	1 500	46 500

Les aménagements projetés

La gare de Saint Germain au Mont d'Or est éclatée en deux sites : la gare elle-même et le parc de stationnement de la rue Vincenot. L'avenue du 2° Spahis, qui les dessert, est indissociable de toute réflexion d'aménagement. Le nombre de places de stationnement à réaliser dans le projet est d'environ 78.

Aménagement de l'avenue du 2° Spahis

L'avant-projet prévoit le réaménagement du carrefour permettant l'accès aux différents parcs de stationnement et la sécurisation des cheminements piétonniers.

Aménagement de la cour de la gare

L'aménagement proposé vise à améliorer les fonctions actuelles mais il reste dans l'emprise actuelle afin de ne pas mettre en péril le bel alignement de tilleuls existants par des travaux à proximité. Les actions à mettre en œuvre visent à créer une dépose-minute, faciliter les cheminements pour piétons, rationaliser le stationnement automobile (20 places) et renforcer l'éclairage public.

Aménagement du parc de stationnement de la rue Vincenot

Dans cette section, la rue Vincenot sera redessinée et réorganisée avec un stationnement bilatéral et des contre-allées piétonnes et paysagées. Le nombre de places programmées s'élève à 55.

Le récapitulatif financier

Le montant des dépenses pour les études et l'acquisition foncière à la charge de la Communauté urbaine est de 156 500 € TTC.

Le montant des travaux en phase avant-projet sommaire (APS) est estimé à 900 000 € TTC.

La programmation des travaux nécessite que soit mise en place, dans un premier temps, une autorisation de programme partielle (étude et foncier) afin de finaliser le projet d'aménagement.

Montant en € TTC	Année 2003	Année 2004	Année 2005	Total
étude maîtrise d'œuvre	70 000	40 000		110 000
foncier		45 000	1 500	46 500
total				156 500

Circuit décisionnel : ce projet a reçu un avis favorable du multipôle le 8 juillet 2002 et du Bureau restreint le 27 janvier 2003 ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission déplacements et urbanisme ;

DELIBERE

1° - Approuve la réalisation des études de conception et les acquisitions foncières préalable aux aménagements des abords de la gare de Saint Germain au Mont d'Or pour un coût de 156 500 € TTC.

2° - L'opération inscrite à la programmation pluriannuelle d'investissement 2002-2007 fera l'objet, dans le budget principal, d'une individualisation de l'autorisation de programme globale déplacements urbains pour un montant de 156 500 € en dépenses, selon l'échéancier prévisionnel de crédits de paiement suivant : 70 000 € en 2003, 85 000 € en 2004 et 1 500 € en 2005.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,